

## COMPTE-RENDU du BUREAU EXECUTIF du 4 Octobre 2017

**Présents :** Gilles ZOPPI, Jean-Michel GUENIN, Jean-Paul PONCHON, Éric PIHET, Roger CHEVALIER, Norbert PRUDON, Bernard MARY.

**Excusés :** Bruno CHAIGNON, Benoit CORDIER, Delphine DANGUIS, Sandrine JACQUES, Gilles DA COSTA, Marie-Christine REGNET.

Invitées Présentes : Chantal MAIRE et Elodie BOIZOT

Invité excusé : Emilian BROË

Elodie BOIZOT assure le secrétariat de séance.

Gilles ZOPPI ouvre la séance à 19h11.

Gilles ZOPPI remercie les membres présents et informe de la réunion secrétariat de Jeudi 5 Octobre à l'Antenne de Besançon avec Sandrine JACQUES et les 3 secrétaires des 2 antennes, Delphine DANGUIS étant en convalescence.

Il nous demande ensuite de respecter un instant de recueillement pour le décès de Michel VARDANEGA.

Le Président demande ensuite à Eric PIHET de débuter cette réunion par les statistiques licences.

Eric PIHET nous détaille les choses suivantes :

- Ex Bourgogne : 128 licences
- Ex Franche Comté : 56 licences

Soit un total de -184 Licences (-2.69 %) par rapport à 2016.

## 1- Approbation du Compte-Rendu du Bureau du 4 Septembre

Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

## 2- Convention Régionale & Contrat d'Objectifs

Gilles ZOPPI explique que le document transmis aux membres du Bureau Exécutif explique les grandes lignes de ce dossier. Ceci est un véritable « état des lieux » demandé par Michel CALLOT afin de trouver certains points d'amélioration pour les Régions et pour la FFC, avec un diagnostic territorial concret, reprenant forces, faiblesses, menaces et opportunités du Comité Régional.

Le président nous présente le dossier du Centre Val de Loire (Comité Pilote).

Ces Contrats d'Objectifs qui seront signés par Michel CALLOT & les Présidents des Comités Régionaux lors du Congrès Fédéral à NANTES (février 2018) devraient sceller de véritables partenariats entre la FFC et les territoires.

Une partie sera dédiée aux Comités Départementaux

Gilles DA COSTA, en charge du Développement Territorial à la FFC, a rencontré Gilles ZOPPI et Sandrine JACQUES afin d'expliciter cette démarche et sa méthodologie. Il a souligné toute l'importance de ce dossier. Gilles DA COSTA conseille également de

s'appuyer sur une personne extérieure compétente pour réaliser au mieux ce dossier (recueil des données, rédaction, mise en forme, etc ...), ce qui constitue un travail important.

Suite à ce conseil, Gilles et Sandrine ont pensé à Manuel JEANNIER qu'ils ont contacté et qui a accepté cette mission.

Gilles ZOPPI explique que cet emploi CDD Mi-temps coûterait environ 3350 € (chargés). Après étude avec Jean Paul PONCHON, il demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur cette proposition, tout en sachant que ce Contrat d'Objectif doit donner lieu à une subvention.

## Accordé à l'unanimité

Gilles ZOPPI informe donc que le contrat pourrait débuter en Octobre et se prolonger après décembre si besoin.

## 3- Points sur les courriers reçus et dossiers en cours

- Il a été demandé à tous les départements de donner leurs dates d'AG au secrétariat de leur antenne

Côte D'Or: 25/11, Doubs: 9/12, Jura: 15/12, Nièvre: ??? Haute Saône: 15/12, Saône et Loire: 25/11, Yonne: 17/11 et Le Territoire de Belfort: ???

Il est rappelé que la réunion des Comités Départementaux se déroulera le 20 Octobre, afin de les informer, entre autres, des nouvelles règlementations et de l'avancée de l'harmonisation de la tarification. Charge aux CD de transmettre ensuite ces informations à leurs clubs.

- Demandes du Conseiller Technique Régional :

Emilian BROE a effectué plusieurs demandes concernant le collectif Junior comme mettre en place une amende aux personnes qui rendraient les véhicules du comité dans un mauvais état. En effet, à plusieurs reprises les véhicules reviennent sales et abimé ; de la nourriture a même été retrouvée sur la banquette arrière. Paul HERMAN et François TOSCANO qui gèrent les véhicules ont informés également que le cahier de suivi n'était pas rempli à chaque fois. Gilles ZOPPI nous informe que le montant de l'amende pourrait aller de 5 € à 35 € suivant l'état.

Il sera précisé que les véhicules doivent être rendus propres et le cahier de suivi devra être renseigné à chaque fois (règlement à établir).

En cas de non-paiement de cette amende, le montant sera déduit des prix coureurs

- Refus ou non réponse d'un coureur sélectionné

Emilian souhaite également que la chose suivante soit précisée dans le règlement du collectif Junior : un coureur qui refuse sans raison valable une sélection se verra exclu définitivement du collectif Bourgogne Franche Comté Junior.

Gilles ZOPPI rappelle la qualité et les résultats de ce collectif avant que les membres prennent une décision.

Toutes ces demandes formulées pour le CTR sont acceptées à l'unanimité.

- Le CTS a également demandé si nous pouvions accepter des partenaires « Extérieurs » dont les noms pourraient figurer sur les vêtements ou équipements du Collectif, moyennant dons en nature ou subventions. Les membres souhaitent des précisions quant à cette demande, avant de se décider, mais avec un avis plutôt favorable.
- Projet d'investissement : Le président explique qu'afin de pouvoir bénéficier des subventions qui nous sont attribués nous devons investir, il a reçu la demande suivante du CTS : refaire les tenues ETR (Equipe Technique régionale), les précédente datant d'avant la fusion (obsolètes). Emilian a détaillé les choses suivantes : 10 Vestes de Printemps et 10 vestes d'Hiver ainsi que 50 Polos pour 2000 € tout compris (Vêtements + Flocage).

De plus il faudrait 5 home-trainers à  $120 \in$  pièce et une nouvelle caisse à outil complète pour le camion stationné à Besançon ( $70 \in$ ).

Ces demandes d'investissements sont acceptées à l'unanimité.

- Proposition de faire appel à 2 « services civiques » (Besançon & Dijon) pour préparation et réception des véhicules. Après discussion, les coûts étant très faibles, le projet reçoit un avis favorable.
- Assemblée Générale du Comité à Dole le 20 Janvier 2018.

Le président nous confirme qu'après discussion et proposition du dossier, la ville de Dole nous a confirmé par courrier la gratuité de la Salle pour notre AG.

En échange, nous devrons préciser « avec le Concours de la Ville de Dol » sur tous les documents relatifs à cette AG.

Ils ont également confirmé qu'il nous offrait le vin d'honneur.

L'AG sera donc organisée cette année directement par le Comité Régional, mais Gilles nous informe que nous reprendrons pour les années suivantes le système qui était en place avant la fusion : l'AG sera organisée par un club ou un CD.

## - Photocopieur de l'Antenne d'Autun

Jean Paul PONCHON ayant été alerté par Aurélia que le montant de location du photocopieur était de 10 000 € l'année, nous avons effectué quelques recherches concernant ce contrat signé le 27/01/2017. Il faudra étudier un autre contrat ou un autre système car cela coûte trop cher. Pour information à l'antenne de Besançon le photocopieur revient à 6 000 € l'année. Il faudrait essayer de résilier le contrat mais nous sommes engagés pour 63 mois donc il y aura certainement des frais de résiliation.

## - Piste BMX Modulable:

Eric PIHET nous informe que la Piste a été remise en état et qu'elle est dorénavant très demandée pour la location. Bertrand POUSSIERRE et Paul HERMAN gère le planning et la maintenance de la piste.

## - Devis « Commissaire aux Comptes » :

Gilles ZOPPI nous rappelle que lors de la dernière Assemblée Générale la Société CORGECO avait été désignée comme Commissaires aux comptes pour l'année suivante. Après plusieurs relances par mail, la société a fini par envoyer un devis de 5800 €. Avant cette réponse, Aurélia avait demandé une étude auprès du Commissaire aux comptes du CROS, le devis de cette société s'élève quant à elle à 4800 € et Gilles tient à nous présenter le dossier, personnalisé « cyclisme » avec de nombreuses photos (ce qui est appréciable et démontre un véritable investissement) et une présentation très complète et précise des tarifs et travaux proposés. Il demande qu'une vérification soit faite pour savoir si nous pouvons prendre un autre cabinet comptable dès l'année prochaine.

#### - Parc Automobile :

Bernard MARY nous informe qu'il y avait plus de travaux que prévu initialement pour remettre la Skoda blanche en état qu'il l'a rachetée 1 000 € au Comité Régional.

Le Président nous informe également que le garage où est stationné le Tepee a établi un devis pour 4800 € de réparation. Suite à cela, François TOSCANO a informé qu'il essayerait de trouver un moteur pour le remplacer cela reviendra bien moins cher. Le problème c'est que Paul HERMAN a essayé de récupérer ce véhicule au garage mais ils veulent nous facturer les frais de gardiennage si nous ne le faisons pas réparer chez eux

François TOSCANO a également conseillé de ne plus utiliser la Laguna qui est à Besançon, qui serait dangereuse vu son état.

Par ailleurs, Gilles ZOPPI explique que nous avons confirmation d'une subvention accordée par le Conseil Régional, spécifique à l'achat d'un véhicule (80% sur un budget plafonné à

22 500 €); nous devrons bien sûr justifier cet investissement. Il demande donc aux membres présents de statuer sur l'achat d'un nouveau véhicule. Le Trésorier intervient en demandant l'investissement à partir de Novembre afin que cet achat n'apparaisse sur le bilan de cette saison.

Le projet d'investissement est adopté et François Toscano sera invité à entreprendre des recherches pour concrétiser cette acquisition.

#### - Fonds de Formation :

Pour rappel : un courrier avait été envoyé à tous les clubs concernant les fonds de formations. Le Président demande aux membres présents de bien vouloir prendre une décision pour repousser la date limite du 31/10 suite à de nombreux appels de mécontentement.

Les membres présents acceptent de repousser la date limite au 30/06/2018 à l'unanimité. Il est bien sûr évident que ces fonds de formations seront remboursés uniquement avec présentation de justificatifs.

## 4- Bilan financier (Annexe 1)

Le trésorier, Jean paul PONHCON nous détaille quelques chiffres et nous explique que la part de l'assurance fédérale a augmenté, suite la fusion de nos 2 régions. Il informe également qu'il attend les statistiques des épreuves pour définir les montants de l'affiliation, et la tarification ; ceci devrait être présenté lors de la réunion des comités départementaux du 20 Octobre. Il exprime également son souhait concernant l'harmonisation de la tarification au sein de la nouvelle région. Elle devra se faire petit à petit, lissée sur l'Olympiade afin d'être la moins violente possible pour l'ensemble des clubs.

Pour finir, il espère qu'il n'y aura pas trop de factures à venir afin que nous puissions être à l'équilibre sur nos comptes.

## 5- Réunion des Comités Départementaux

Gilles ZOPPI intervient concernant les points qui seront détaillés lors de cette réunion :

- Changement et modification de la règlementation
- Tarification
- Point sur la fusion
- Calendrier

Il rappelle ensuite que Norbert PRUDON, Michel BILLOD-LAILLET et Jean Michel GUENIN ont pris la responsabilité du calendrier, qui sera harmoniser pour cette nouvelle saison.

## **6- Questions Diverses**

7.

<u>Récompenses</u>: Eric PIHET prend la place de responsable de cette commission accompagné de Norbert PRUDON et Roger CHEVALIER. Les demandes devront transiter par chaque antenne. Il est décidé que seules les médailles de la FFC seront remises lors de l'AG régionale, toutes les autres devront être remises lors des AG de chaque département. Date limite de demande 31.10.2017.

<u>Féminisation du Cyclisme</u>: Gilles ZOPPI demande aux membres présents de réfléchir sur le maintien ou non de la DN Dames du Comité Bourgogne Franche comté, l'effectif nécessaire n'étant toujours pas atteint à ce jour. Une réunion à ce sujet sera organisée prochainement avec les parties prenantes.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question, la séance est levée à 23h00.

# SITUATION FINANCIERE

## au 30 septembre 2017

	30/09/2016	30/09/2017
Cpte 06 Asso CM	794,54	00,0
Cpte 45	-2 139,04	29 663,40
Cpte 60	47 130,31	149 406,52
Cpte Tonic 36 mois	100 000,00	0,00
TOTAL	144 991,27	179 069,92

CAISSE AU 30/09/2017: 205,43€

	Créances au 30/09/2016	Créances au 30/09/2017
Clubs	46 633,28	49 923,23

2015/2016	01/09/2016 au 30/09/2016	01/11/2015 au 30/09/2016
Dépenses	19 942,22	517 155,40
Recettes	16 417,00	531 171,56

14 016,16

2016/2017	01/09/2017 au 30/09/2017	du 01/11/2016 au 30/09/2017
Dépenses	61 718,44	1 006 767,52
Recettes	54 451,09	1 073 779,11

67 011,59